

Appel au Conseil fédéral pour le plurilinguisme dans l'administration fédérale

Madame la Présidente de la Confédération,
Mesdames les Conseillères fédérales,
Messieurs les Conseillers fédéraux,

Vous vous apprêtez à adopter l'ordonnance sur les langues, destinée à concrétiser dans les faits la loi fédérale sur les langues, fortement voulue par le Parlement et par de nombreuses associations fédéralistes soucieuses de l'importance du plurilinguisme pour l'avenir de la Suisse. Bien plus qu'un problème de cohésion nationale et de respect des minorités qui composent le pays, le plurilinguisme représente en effet une richesse unique pour la Suisse, une véritable « matière première » en mesure de l'avantager dans la compétition internationale et d'offrir à sa jeunesse un atout certain.

Mais cette richesse a été trop souvent négligée par la politique et les institutions nationales. Trop souvent on a considéré qu'il allait de soi, qu'il n'était pas nécessaire de s'en soucier, ou tout au plus qu'il s'agissait d'une compétence cantonale dans laquelle la Confédération n'avait pas à s'immiscer. Les résultats de ce désintérêt sont frappants et ont été mis en évidence par le Programme national de recherche 56 (PNR 56), qui a constaté la distance de plus en plus grande entre les communautés linguistiques du pays, qui se côtoient mais ne se comprennent plus vraiment ou en sont réduites à communiquer entre elles en anglais.

Cette évolution préoccupante frappe aussi et de façon particulière l'administration fédérale qui a tendance à se replier sur la seule langue allemande, constate le PNR 56, tant pour la composition de ses cadres que pour sa communication interne et extérieure, alors qu'elle devrait offrir un exemple lumineux de compréhension, d'intégration et de mise en valeur de la richesse des langues.

Voilà pourquoi il est important que l'ordonnance que vous allez adopter prévoie des mesures concrètes et des mécanismes efficaces non seulement de soutien aux langues minoritaires, aux cantons bilingues et aux associations et institutions qui s'engagent pour la richesse linguistique du pays, mais aussi des mesures pour la promotion active du plurilinguisme dans l'administration et dans le service public, telles que voulues par l'article 9 de la loi, selon lequel chaque collaborateur doit pouvoir travailler dans sa propre langue.

Ceci passe par la définition d'un objectif précis et chiffré pour la représentation proportionnelle des différentes langues parmi les collaborateurs et les cadres de l'administration et par des mesures actives de promotion du recrutement de représentants des langues minoritaires. Mais il importe aussi de soutenir le perfectionnement ultérieur des collaborateurs fédéraux dans une deuxième et une troisième langues nationales et d'assurer la traduction rapide des documents de travail et de la documentation accessibles au public sur les nombreux sites Internet des départements et offices fédéraux.

Le coût de ces mesures a été estimé à plusieurs reprises entre 2,5 et 3 millions de francs par an. Une somme clairement modeste par rapport à l'importance des buts à atteindre.

* * *

Madame la Présidente de la Confédération, Mesdames les Conseillères fédérales et Messieurs les Conseillers fédéraux : vous avez une occasion historique d'amorcer un changement de mentalité et de culture dans l'administration, au bénéfice de tout le pays et de tous ses citoyens. Ne ratez pas cette occasion unique pour de simples considérations financières et pour réaliser des économies non déterminantes.

Nous sommes certains que vous partagerez notre souci et attendons avec confiance vos décisions, en vous priant d'agréer nos salutations les plus chaleureuses.

Berne, le 1^{er} juin 2010

Texte adopté par les participants à la manifestation « Pour la richesse des langues dans l'administration fédérale » organisée par la Députation tessinoise aux Chambres fédérales, avec le soutien du Canton du Tessin et des organisations Helvetia Latina, Forum Helveticum, Nouvelle Société Helvétique, Coscienza svizzera, Lia Rumantscha, Pro Grigioni italiano et remis à Mme la Chancelière de la Confédération, Corina Casanova, pour transmission au Conseil fédéral.